

vriers dans un syndicat, c'est-à-dire en somme, à la sécurité syndicale. J'ai répondu à la lettre et au mémoire en acceptant le point de vue exposé mais à la condition que seuls les membres des syndicats jouissent des avantages obtenus par ces mêmes syndicats. L'attitude me semble raisonnable. Pourquoi, en effet, ceux qui refusent de contribuer, qui s'opposent même à l'amélioration de leurs conditions d'existence, bénéficieraient-ils des avantages obtenus au prix de sacrifices consentis par les autres? C'était la théorie du juge Rand lorsqu'il a trouvé la formule qui porte son nom dans le différend de l'usine Ford l'an dernier. Sans aucun esprit de critique, puisque je le sais aussi désireux que quiconque d'en arriver à un règlement, je demande au ministre l'assurance qu'il tentera tous les moyens d'obtenir une solution le plus tôt possible et qu'il ne laissera pas le différend se prolonger dans l'espoir que la grève échouera. Comptant qu'il y parviendra, je lui donne ensuite un conseil que j'ai maintes fois formulé en cette enceinte.

La collaboration des parties en cause me semble le fondement de la paix industrielle. Lorsqu'il aura obtenu un règlement et que le pays connaîtra de nouveau la stabilité, je l'exhorte instamment à inviter la collaboration des syndicats ouvriers et patronaux pour pousser la production à son maximum. Il peut compter sur le concours des ouvriers s'il veut prendre deux mesures qui exigeront l'aide des patrons. Tout d'abord, que les employeurs fassent confiance aux travailleurs et qu'ils leur fassent comprendre l'objet de la production. On ne peut traiter avec des hommes intelligents en agissant comme s'ils ne l'étaient pas, en les considérant comme de simples rouages d'une machine. Le ministre devra alors et, il lui faudra à ce sujet l'appui de tout le Gouvernement, donner aux syndicats ouvriers l'assurance que le jour où la production sera assez considérable pour que l'offre soit supérieure à la demande et que les surplus s'accumulent, ils ne se verront pas réduits au rang de chômeurs, et à la maigre pitance de l'assurance-chômage ou du secours municipal et provincial. Une telle assurance de la part du ministre contribuerait beaucoup à éliminer une foule de nos différends ouvriers.

L'hon. M. MITCHELL: On peut dire avec raison, je crois, que nous avons assez bien réussi depuis quatre ou cinq ans à favoriser des ententes entre patrons et ouvriers. On ne peut pas s'attendre, je l'ai déjà dit à la Chambre, à beaucoup de complaisance de la part de celui que l'on vient d'injurier, et cela s'applique aux deux camps. J'ai toujours cru que le salaire doivent être aussi élevés que

l'économie le permet. C'est la capacité de production du particulier qui fait la richesse ou la pauvreté de la nation et il y a lieu de prêcher cette doctrine à tout citoyens du pays, qu'il appartienne à la classe agricole ou à la classe industrielle. L'honorable député peut être assuré que je ne négligerai aucun moyen physique ou moral de régler ce différend.

J'ajouterai que le premier devoir du citoyen de notre pays, comme de tout pays démocratique, est la collaboration avec l'Etat. A la lumière des paroles que l'honorable député a prononcées ce soir, je suis convaincu que si ces syndicats avaient collaboré avec l'Etat et utilisé les rouages des diverses commissions, ils auraient pu réussir aussi bien que ceux de Cornwall, de la Colombie-Britannique et des autres régions du pays. Il n'y a pas à sortir de là. C'est ce que j'ai constaté après la première guerre mondiale. Je n'ai guère de sympathie pour les membres d'un syndicat ouvrier exprimant, confidentiellement, la crainte que leur inspirent les communistes qui se trouvent parmi eux. L'obligation de mettre ces gens à la raison incombe au syndicat lui-même. Je me rappelle, et mon excellent ami l'honorable député de Vancouver-Est se rappelle aussi j'en suis sûr, les conflits qui survinrent et les vicissitudes que nous dûmes traverser après la première guerre mondiale. A cette époque, ce groupe portait un autre nom. Ses membres sont des gens qui ne peuvent s'entendre avec personne.

Le propre syndicat de mon honorable ami, celui des employés de tramways de l'Amérique du Nord, a bénéficié de l'intelligente direction de Bill Mahone. La façon dont il a su diriger les relations entre son syndicat et les employeurs peut être cité en exemple à certaines gens qui dirigent présentement des syndicats de formation récente au Canada. Ainsi que je l'ai souvent affirmé, employeurs et employés de l'industrie de l'acier devront tôt ou tard agir de concert, qu'ils le désirent ou non. Il arrive parfois à toutes les grandes associations syndicales de commettre des erreurs, mais en général leur ligne de conduite s'inspire des directives de gens qui ont la clairvoyance et le bon sens d'essayer au moins d'envisager le point de vue des autres, que ces derniers soient employeurs ou employés. Il règne au sein de tels groupements un esprit propre à assurer le progrès de notre nation. Je pourrais mentionner, par exemple, le cas des métiers du bâtiment, des métiers du vêtement, de l'industrie de la pâte et du papier, plusieurs autres groupements d'industriels et d'ouvriers qui, de nos jours, s'efforcent de collaborer les uns avec les autres. Il n'est rien qu'ils ne puissent accomplir, pourvu qu'ils sachent se placer au point de vue des autres. J'en suis convaincu.